

Coopération : la Belgique joue avec les chiffres

L'aide belge au développement subit les coupes budgétaires. Et bien plus que ce qu'on veut faire dire aux chiffres, dénonce le CNCD.

● Emmanuel HUET

On fait dire ce qu'on veut aux chiffres... C'est l'analyse partagée par le CNCD-11.11.11 qui regrette que le gouvernement fédéral édulcore son soutien aux pays en voie de développement.

La coopération belge au développement est également passée à la moulinette budgétaire. Les moyens alloués aux projets ont été revus à la baisse. 6,7 % de moins selon les chiffres officiels. 12 % selon le CNCD et son

«L'aide belge est la principale variable d'ajustement budgétaire du gouvernement»

directeur Arnaud Zacharie. Selon lui, la Belgique est devenue le premier pays destinataire de sa propre aide. Car elle intègre dans l'aide au développement les moyens financiers mis en œuvre dans les frais d'accueil des candidats à l'asile. L'exercice comptable est validé par l'OCDE, l'Organisation de coopération et de développement économiques, mais il masque la véritable action de la Belgique sur le terrain. «C'est ce que nous appelons l'aide réelle et l'aide fantôme. L'aide réelle, c'est ce

qui sert en cash à financer des projets dans les pays en développement.»

Et intégrer dans le budget de l'aide au développement l'accueil des migrants, c'est jouer sur les chiffres. «*La Suède, l'Autriche et l'Italie ont aussi comptabilisé leur aide aux réfugiés. Mais c'est une possibilité qui est offerte»,* et pas une obligation comptable. En 2016, le CNCD estime que les frais de prise en charge des réfugiés représenteront environ le quart de l'aide belge. «*Cet argent ne va pas aux pays en développement. Il n'y a pas un euro pour aider les pays d'origine.»*

Car selon le CNCD, la Belgique se détourne progressivement de l'objectif d'atteindre 0,7 % du revenu national brut. Un objectif qui aurait dû être atteint en... 2015. De 2014 à 2015, l'aide belge a ainsi diminué de 6,7 % passant de 0,46 à 0,42 % du revenu national brut. Et selon le CNCD, les coupes budgétaires qui cisailent le portefeuille de l'aide belge dépasseront les 2 milliards d'euros entre 2011 et 2019. Conclusion d'Arnaud Zacharie : «*L'aide belge est la principale variable d'ajustement budgétaire du gouvernement.»* En 2015, l'aide publique au développement était de 1,723 milliard d'euros, contre 1,846 en 2014. ■

Quelle politique au Burundi ?

Suite à la réélection de Pierre Nkurunziza à la présidence du Burundi, le gouvernement fédéral a suspendu son aide directe au pays. Mais, regrette le CNCD, les fonds ne sont pas réinvestis ailleurs ni dirigés vers d'autres canaux permettant d'accéder à la population burundaise. Si la décision est politique, elle permet à nouveau de générer des économies. «*Même s'il y a un accord de principe de De Croo (ministre de la Coopération au développement) pour passer par les ONG et pas par le gouvernement pour acheminer l'aide.»*

Garantir une cohérence des politiques

Soutenir l'aide au développement mais annihiler ses effets par des politiques économiques et commerciales désastreuses, le manque de cohérence se fait souvent ressentir.

Tel État peut très bien financer des projets dans un village africain où les paysans voient leurs terres accaparées par des multinationales soutenues par le même État...

Afin de garantir leurs engagements, l'Union européenne et la Belgique veillent à une meilleure cohérence dans leurs politiques.

Le dispositif belge semble même être présenté comme une référence. Il repose sur plusieurs instruments : un système d'analyse d'impact pour évaluer les conséquences des législations belges dans les pays en développement et la mise en place d'une commission pour assurer la coordination des administrations concernées. Un conseil consultatif d'experts de la société civile a aussi été constitué pour conseiller le gouvernement en matière de cohérence des politiques pour le développement. ■ **E. H.**

Universités : des cours pour les réfugiés

Cours gratuits, accès aux bibliothèques, accueil de chercheurs... Les universités déploient des moyens pour soutenir les réfugiés.

● **Margot DEVILLE**

Une vingtaine de réfugiés pourront bientôt renouer gratuitement avec la vie universitaire. Pour cette rentrée scolaire, l'UCL, en collaboration avec la Croix-Rouge, leur ouvre sept cours en ligne, dits MOOCs (Massive Open Online Courses). Du droit international à la médecine respiratoire, en passant par

l'agronomie ou la programmation informatique... chaque inscrit au programme «MOOCs pour réfugiés» pourra choisir un cours dans son domaine de prédilection de niveau master. «*Un apprentissage en ligne complété par des activités en auditoire, avec un professeur et des étudiants de l'UCL pour favoriser l'intégration*, explique la coordinatrice du projet, Françoise Docq. *L'université louvaniste prendra en charge tous les frais relatifs à la formation ou aux déplacements des participants.*»

Les universités solidaires

L'UCL n'est pas la seule à ouvrir ses portes aux réfugiés. Chaque université y met du sien. L'ULg et l'UNamur proposent ainsi des cours de français

aux intéressés. Les demandeurs d'asile et les réfugiés peuvent également y suivre des cours isolés gratuits en tant qu'auditeurs libres. Pour la consultation d'ouvrages, des cartes d'accès aux bibliothèques peuvent leur être fournies.

Pas besoin d'équivalence

Pas question cependant ici d'inscription à un cycle complet de bachelier ou de master universitaire. Les réfugiés, inscrits en élèves libres, ne devront pas fournir d'équivalence d'un diplôme obtenu à l'étranger. La longue procédure pour accéder à ce type de document décourage certains à retourner aux études (voir cadrée).

Des chercheurs réfugiés

Cette année, l'ULB ac-

cueillera dix chercheurs réfugiés bénéficiaires d'une chaire post-doctorale. Une occasion pour eux de continuer leurs recherches à Bruxelles dans un environnement sécurisé. Fin

2015, l'ULB avait lancé un appel aux dons pour compléter le demi-million de fonds propres qu'elle avait mobilisé pour financer ces chaires. ■

De l'équivalence aux études

Poursuivre des études supérieures en Belgique... C'est le rêve de beaucoup de jeunes réfugiés qui ont dû, malgré eux, faire une pause dans leur cursus. Pour procéder à leur inscription dans une université, ils doivent remettre une équivalence du diplôme secondaire ou supérieur obtenu dans leur pays. À la demande du ministre de l'Enseignement supérieur, Jean-Claude Marcourt, la démarche administrative pour se procurer cette équivalence auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles a récemment été simplifiée. Premièrement, le statut de réfugié permet de réduire à zéro les frais administratifs relatifs à la procédure. Deuxièmement, et dans le cas de figure où les documents officiels n'existent plus en raison des troubles dans le pays d'origine, toute autre preuve permettant de démontrer le niveau d'étude est désormais suffisante. En revanche, si ces mesures facilitent la démarche, les informations et les formulaires en ligne fournis exclusivement en français peuvent y mettre un frein.